

qui, de l'avis des membres du Parlement et des partis, sont plus importants que d'autres?

L'hon. M. McIlraith: Non, monsieur l'Orateur, cette difficulté ne se pose pas. Les leaders à la Chambre ont déjà commencé à discuter de la façon de calculer le nombre exact d'heures dans la période de 30 jours, en vue de les répartir équitablement entre les divers postes.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Scott (Danforth): Il n'y a pas consentement.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, n'êtes-vous pas d'avis que les membres du NPD devraient tenir leur réunion intime hors de la Chambre des communes?

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry) propose:

L'adoption du 2^e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, présenté à la Chambre le vendredi 6 mai 1966.

M. Frank Howard (Skeena): J'aurais juste un mot à dire. De toute évidence, le comité des affaires des anciens combattants a trouvé une solution au problème que pose l'absence de quorum.

M. Herridge: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à dire que, de tous les comités de la Chambre, celui des anciens combattants est le plus assidu et que ses membres ne sont jamais plus de 15 minutes en retard aux réunions.

L'hon. M. Starr: Il est maintenant bien évident, monsieur l'Orateur, que le caucus aurait dû avoir lieu avant que les députés n'arrivent à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION EXIGEANT LA PRÉSENCE DU JUGE ET DES JURÉS AUX EXÉCUTIONS

M. Milton L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n^o C-179, modifiant le Code criminel (Personnes tenues d'assister à l'exécution).

[M. Peters.]

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: L'article 645 du Code criminel établit la liste des personnes, comme le shérif et le médecin de la prison, qui doivent assister, à titre de témoins, à l'exécution d'un détenu condamné à la peine capitale. Le bill vise à allonger cette liste, qui embrasserait aussi le président du tribunal et tous les jurés qui ont participé au procès.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT L'EMPRISONNEMENT À PERPÉTUITÉ

M. Milton L. Klein (Cartier) demande à présenter le bill n^o C-180, modifiant le Code criminel (Châtiment du meurtre).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Klein: Selon les dispositions actuelles du Code criminel, la peine de mort est de rigueur dans le cas d'un meurtre qualifié. Ce bill vise à donner au juge le pouvoir discrétionnaire d'imposer, soit la peine de mort, soit l'emprisonnement à perpétuité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES FINANCES

LA TAXE AMÉRICAINE SUR LE TOURISME— DEMANDE FAITE AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES DISPOSITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): J'aimerais demander au ministre des Finances si des entretiens ont lieu présentement entre l'administration des États-Unis et le Canada au sujet de la menace faite par les États-Unis d'imposer des restrictions aux touristes américains, ce qui ajouterait encore au déficit de 1.5 milliard de dollars dans la balance des paiements?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance il n'y a rien eu d'autre dans cette affaire depuis que j'ai présenté mon rapport à la Chambre la semaine dernière.

Le très hon. M. Diefenbaker: Au cours de la semaine dernière, a-t-on communiqué avec Washington et protesté énergiquement contre les restrictions projetées?

L'hon. M. Sharp: Le chef de l'opposition affirme que les États-Unis ont l'intention de prendre ces mesures. Je n'ai pas eu connaissance d'une telle intention.